



**Comité conjoint d'équité salariale
du Syndicat des architectes de la Ville de Montréal**

**Programme distinct d'équité salariale
Avis suite au premier affichage**

Période d'affichage :

du 23 février au 23 avril 2010



**ÉQUITÉ SALARIALE
AVIS SUITE AU PREMIER AFFICHAGE**

**PROGRAMME D'ÉQUITÉ SALARIALE
DU SYNDICAT DES ARCHITECTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

APPLICATION DE LA LOI SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE (ART. 76)

Le Comité d'équité salariale a procédé au premier affichage le 30 novembre 2009.

La Loi sur l'équité salariale permet aux salariées et salariés de demander des renseignements additionnels ou de présenter des observations au Comité d'équité salariale dans les 60 jours suivant le premier affichage. Ce délai étant expiré, le Comité d'équité salariale n'a reçu aucun commentaire ou observation qui aurait pu mener à des modifications au premier affichage.

Par conséquent, le comité d'équité salariale statue qu'aucune modification ne sera apportée au premier affichage.

Les membres du comité conjoint d'équité salariale :

Claude Picotte

Elvis Labelle

Lucie Lanthier

Diane Jolicoeur

Manon Brûlé

Kateri Lefebvre

15 / 02 / 2010

Date

19 / 02 / 2010

Date